



COMPTE-RENDU CAPUD 31 MAI 2010

Ordre du jour :

- Mouvement des personnels enseignants 2010 : phase principale
- demandes d'exeat – rentrée 2010
- accès à la Hors Classe des professeurs des écoles – rentrée 2010
- liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles – rentrée 2010
- congrés de formation professionnelle – année scolaire 2010-2011
- questions diverses

Au préalable, le SE-UNSA a lu une déclaration dénonçant :

la communication, avant la CAPUD, des projets d'affectation sur la boîte i-Prof des collègues ayant participé au mouvement

Le SE-UNSA dénonce autant l'attitude de l'administration qui communique le projet d'affectation aux collègues ayant participé au mouvement que celle du SNUipp qui, au mépris de la discrétion inhérente à la fonction de commissaire paritaire, publie le barème des collègues obtenant un poste.

- la publication, par le SNUipp, du barème du collègue obtenant un poste

L'an passé, l'Inspecteur d'Académie avait déjà été alerté sur cette entorse du règlement et avait répondu qu'il en tirerait les conséquences.

Que nenni !!!

- les vœux sur zone géographique obligatoires pour les enseignants à titre provisoire

L'Inspecteur d'Académie considère qu'il respecte la stricte application des textes, en cohérence avec un cadrage académique demandé par le Recteur.

Suite au travail de préparation, le SE-UNSA a prouvé que les 26 postes obtenus par un vœu géographique auraient été attribués à des collègues les ayant demandés avec un vœu précis.

- l'opacité du mode d'affectation pour les personnels à titre provisoire et

affectés sur zone géographique



Après débat sur les résultats et notamment sur le mode de calcul pour l'attribution d'un poste sur zone géographique, l'Inspecteur d'Académie affirme qu'il n'est pas possible d'expliquer vraiment l'algorithme de calcul mais qu'il faut faire confiance à l'ordinateur !!

L'Inspecteur d'Académie admet néanmoins que les 26 collègues obtenant un poste suite à un vœu sur zone géographique puissent obtenir mieux. Il consent à leur proposer le choix entre la nomination sur le poste à titre définitif ou à titre provisoire après qu'un vœu proposé par l'ensemble des organisations syndicales ait été soumis au vote.

Les commissaires paritaires demandent qu'il soit proposé aux collègues affectés sur un poste suite à un vœu sur zone géographique trois choix :

-conserver le bénéfice de l'affectation à titre définitif (cas actuel)

-obtenir le poste à titre provisoire

-participer à la phase d'ajustement.

POUR : 10 (représentants du personnel)

CONTRE : 10 (administration)

- la non application de l'obligation de demander plusieurs vœux géographiques

L'Inspecteur d'Académie ne voit pas bien quel intérêt auraient les collègues à ne pas avoir saisi de vœux sur zone géographique ! Pour le SE-UNSA, il s'agit d'équité : les collègues demandant des zones pouvant être nommés à titre définitif, pas les autres.

Les services affirment qu'ils ajouteront des vœux sur zone aux personnels pour la phase d'ajustement.

- un passe-droit octroyé à une collègue après communication du projet d'affectation

L'Inspecteur d'Académie considère que la collègue est de bonne foi. Pour le SE-UNSA, il est inadmissible qu'un enseignant puisse demander la modification de ses vœux **APRES** communication des projets d'affectation aux collègues.



Un vote a été proposé par le SE-UNSA pour annuler cette nomination qui a entraîné une chaîne modifiant 11 nominations.

POUR : 5 (SE-UNSA + FO)

CONTRE : 10 (administration)

ABSTENTION : 5 (SNUipp)

Le SNUipp cautionnerait-il le fait de pouvoir modifier le mouvement après communication des projets d'affectation

aux collègues ????

- l'incompatibilité des demandes de temps partiel à 80% et la participation au mouvement



L'Inspecteur d'Académie donne des chiffres.

Pour 2009-2010, 139 demandes de 80% dont 96 satisfaites.

Pour 2010-2011, 154 demandes de 80% dont 99 ont été acceptées.

Le service du personnel est tenu de respecter un calendrier serré avec un travail accru de composition de postes fractionnés. Il a donc anticipé les regroupements de postes. Cependant, l'Inspecteur d'Académie reconnaît que la formulation utilisée dans le courrier envoyé aux collègues qui ont vu leur demande de temps partiel refusée, est inappropriée. En effet, l'Inspecteur d'Académie a accepté les temps partiels à 80% pour certains collègues ayant participé au mouvement et refusé des temps partiels pour d'autres collègues n'ayant pas participé au mouvement.

Le SE-UNSA ne peut se contenter de ces attermoissements et invite les collègues à se manifester pour obtenir un modèle de courrier de recours à adresser à l'Inspection Académique.

Accès à la Hors Classe des professeurs des écoles – rentrée 2010

35 collègues ont été promus sur la liste principale, 18 sont inscrits sur la liste complémentaire.

| LISTE PRINCIPALE | | LISTE COMPLEMENTAIRE | |
|------------------|-------------|----------------------|-----------|
| Claude | ALBERT | Jean-Marie | CLEMENT |
| Daniel | BARBIER | Lise | DEMONCHY |
| Edith | BAUDIMONT | Pierre | DERCOURT |
| Jean-Guy | BONVALET | Ghislaine | DROMAS |
| Brigitte | BOUTROUILLE | Nadine | GARAUELLE |
| Rose-Marie | BROUILLY | Maryse | GILLOT |
| Sylviane | CLABAULT | Geneviève | GODET |
| Véronique | CONTIN | Bernadette | GRIVET |
| Corinne | COUVELARD | Marc | HECQUET |
| Lucile | DARRAS | Catherine | JOLY |
| Michèle | DELAMOTTE | Annette | LAINIEL |
| Anne | DELPLANQUE | Lyne | LEMOINE |
| Patrice | DELRUE | Anita | LETELLIER |
| Francine | DERCHE | Marie-France | PASTEL |
| Muriel | DERSIGNY | Jean-Philippe | RINCHEVAL |
| Andrée | DUPAYS | Nicole | RIVILLON |
| Catherine | LANBER | Ericka | SZADEL |

| | | | |
|-----------------|-------------|----------|--------|
| Jacqueline | LEFEBVRE | Caroline | ZELLER |
| Marie-Christine | LEPHAY | | |
| Sylvie | MACRON | | |
| Thérèse | MAILLOT | | |
| Claudine | MARIAGE | | |
| Corine | MARISSAL | | |
| Maryse | MELIN | | |
| Philippe | MONNOT | | |
| Isabelle | MONTIGNY | | |
| Bruno | PENHOUET | | |
| Jacky | PROYART | | |
| Martine | QUELIN | | |
| Michèle | ROCH | | |
| Joëlle | SMOLASKI | | |
| Philippe | THEO | | |
| Jean-Pierre | TUPIGNY | | |
| Franquette | VANSEVENANT | | |
| Gérard | VENTALON | | |



Liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles – rentrée 2010

18 places ont été attribuées au département. Les 4 collègues qui ont fait la demande d'inscription sur la liste d'aptitude ont pu y accéder.

Bernard BAILLEUX
 Sibylle GAILLET
 Catherine GRADOS
 Solange WIDHEM

Congés de formation professionnelle – année scolaire 2010-2011

Le département a été doté de 6 ETP (Équivalent Temps Plein), à savoir 72 mois.

19 collègues ont fait une demande de congés de formation. 8 collègues pourront en bénéficier.

Pour la première fois, l'administration nous a fait part du barème utilisé :

1 point par nombre de demande précédente

1 point pour 5 ans d'AGS

Demandes d'exeat – rentrée 2010

Toutes les demandes des titulaires ont été acceptées : elles seront valables jusqu'au 31 août 2010. Les demandes des stagiaires sont rejetées.

Quant aux demandes d'ineat, elles seront étudiées lors de la phase d'ajustement, en fonction de la situation du département.